CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE CHARLEVOIX

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

|  |
| --- |
| À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le deuxième (2e) jour du mois de mai 2022, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.Sont présents : Mesdames Joannie Bouchard et Martine Tremblay, ainsi que Messieurs Gilles Harvey, Michel Kowalew, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de Monsieur le maire Sylvain Tremblay. Assiste également à la séance, madame la directrice générale, Sylvie Foster ainsi que monsieur le directeur général adjoint, Gérald Bouchard.Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 02 et prend fin  à 19 h 08. |

**NOTE COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DE NOTRE MRC**

Monsieur le maire Sylvain Tremblay, fait le point sur les principaux sujets de l’ordre du jour de la dernière séance de la MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 22-05-01 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l’ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale et greffière-trésorière, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’en faire l’adoption en reportant le point suivant à la séance du 6 juin prochain :

7.2 Mandat à la FQM pour préparer un devis pour un bâtiment d’accueil à la Halte routière des Bouleaux.

**Rés # 22-05-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2022**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

**Rés # 22-05-03 COMPTES**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / greffière-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C2208793 à C2208820, L2200010 à L2200014

et P2200127 à P200163) 100 295,44 $

- Financière Banque Nationale, intérêts dette caserne et camion 1 365,58 $

* Salaires et rémunérations des employés et des élus 36 490,41 $
* Frais de déplacement 39,95 $

**TOTAL 138 191,38 $**

**Rés # 22-05-04** **ADOPTION DE LA CÉDULE DE VACANCES DES EMPLOYÉS POUR L’ANNÉE 2022**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter la cédule de vacances des employés pour l’année 2022, soit :

 Madame Sylvie Foster

 - du 04 juillet au 09 juillet 2022 (1 semaine )

 - du 24 juillet au 13 août 2022 (3 semaines)

 - du 04 septembre au 10 septembre 2022 ( 1semaine )

 Monsieur Gérald Bouchard

 - du 22 mai au 28 mai 2022 (1 semaine )

 - du 19 juin au 24 juin 2022 (1 semaine )

 - du 14 août au 27 août 2022 (2 semaines)

 - du 11 septembre au 17 septembre 2022 (1 semaine )

 Madame Christine Dufour

 - du 13 juin au 17 juin 2022 (1 semaine )

 - du 11 juillet au 22 juillet 2022 (2 semaines)

 - du 19 septembre au 23 septembre 2022 (1 semaine )

 - 5 jours mobiles (1 semaine )

 Madame Johanne Dallaire

 - du 10 juillet au 16 juillet 2022 (1 semaine )

 - du 31 juillet au 13 août 2022 (2 semaines)

 - 5 jours mobiles (1 semaine )

 Monsieur Sylvain Fortin

 - du 11 juillet au 17 juillet 2022 (1 semaine )

 - du 22 août au 27 août 2022 (1 semaine )

 - du 06 novembre au 19 novembre 2022 (2 semaines)

 - 5 jours mobiles (1 semaine )

 Monsieur Gérard Maltais

 - du 17 juillet au 30 juillet 2022 (2 semaines)

 - du 07 août au 13 août 2022 (1 semaine )

 - du 21 août au 27 août 2022 (1 semaine )

 - du 09 octobre au 15 octobre 2022 (1 semaine )

**Rés # 22-05-05 AJUSTEMENT DU TARIF FORFAITAIRE POUR LE BROCHAGE DU HAUT-PARLEUR**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’apporter une modification au montant forfaitaire accordé à madame Marie-Josée Tremblay pour le « brochage du Haut-Parleur ». Ainsi, le montant accordé sera dorénavant de 60 $ par parution. Ce montant sera indexé annuellement selon le taux décrété dans la politique d’emploi.

**Rés # 22-05-06 BUDGET PARTICIPATIF**

Après avoir procédé au décompte du résultat des votes relatifs au budget participatif 2022, sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l’unanimité des conseillers de retenir le projet – 2 « Amélioration de la plage de Saint-Siméon », projet ayant obtenu le plus de votes, pour être réalisé. Un budget de 20 000 $ a été prévu à cet effet.

**Rés # 22-05-07 MANDAT POUR RÉALISER UN PLAN D’AMÉNAGEMENT POUR LE PROJET PARTICIPATIF**

# Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder un mandat à monsieur Stéphane Bruley des « Atelier Vagabond, [Paysagistes et aménagement extérieur](https://www.anugo.ca/fr/categories/paysagistes-et-amenagement-exterieur) » pour réaliser le projet participatif N° 2, sur la plage municipale de Saint-Siméon, comprenant :

#  le volet conception :

#  - les services conseils en architecture du paysage;

# - quatre (4) visites et rencontres sur place;

# - le desing de concept des modules;

# - le suivi de la réalisation;

# - le suivi d’implantation sur le terrain;

# pour la somme de 2 850 $ (plus taxes),

# les livrables construits, tels :

#  - trois (3) balançoires avec quatre (4) places assises;

#  - deux (2) espaces « rond de feu »

#  - transport,

#  pour la somme de 17 200 $ (plus taxes).

# Ce qui représente une somme totale forfaitaire de 20 050 $, plus taxes. Ce montant sera pris à même le « fonds général d’administration », tel que prévu aux prévisions budgétaires 2022.

**Rés # 22-05-08 RENOUVELLEMENT DE L’OFFRE DE SERVICES DE LA CAISSE DESJARDINS DE CHARLEVOIX-EST POUR UNE PÉDIODE DE TOIS (3) ANS**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers de renouveler l’offre de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est, telle que présentée séance tenante par madame Sylvie Foster, directrice générale, pour une période trois (3) ans. Monsieur le maire Sylvain Tremblay et/ou madame Sylvie Foster, directrice générale sont autorisés à signer les documents afférents à la présente.

**Rés # 22-05-09          FERMETURE D’UNE MARGE DE CRÉDIT**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de fermer une marge de crédit de 4 190 000 $, auprès de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est. Cette marge de crédit avait été ouverte pour les travaux de mise aux normes du réseau d’eau potable du noyau villageois en 2009. Monsieur le maire Sylvain Tremblay et/ou madame Sylvie Foster, directrice générale sont autorisés à signer les documents afférents à la présente.

**Rés # 22-05-10 OUVERTURE D’UNE MARGE DE CRÉDIT**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’ouverture d’une une marge de crédit temporaire de 1 787 100 $, auprès de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est, pour la réalisation des travaux sur la rue de la Chapelle et le remplacement de deux (2) ponceaux sur le chemin de Port-au-Persil, dans le cadre du Programme PAVL-2021, dossier S58 - N° SFP 154217559. Monsieur le maire Sylvain Tremblay et/ou madame Sylvie Foster, directrice générale sont autorisés à signer les documents afférents à la présente.

**Rés # 22-05-11** **Adoption du Programme concernant la sensibilisation du public**  **POUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**

CONSIDÉRANT que la MRC de Charlevoix-Est a révisé son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, lequel a été attesté conforme par la ministre de la Sécurité publique le 16 mars 2020 et est entré en vigueur le 16 juin 2020, pour une période de 5 ans ;

CONSIDÉRANT que le schéma contient un plan de mise en œuvre constitué d’une trentaine d’actions à portée régionale et/ou municipale, dont l’adoption d’un programme spécifique à la sensibilisation du public ;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité doit adopter un tel programme, en se basant sur un modèle type que la MRC peut proposer à l’ensemble des municipalités ou, à défaut, rédigera son propre programme, en conformité aux objectifs et actions du présent schéma ;

CONSIDÉRANTle programme élaboré par le préventionniste de la MRC et proposé à la Municipalité de Saint-Siméon ;

EN

CONSÉQUENCE,il est proposé par monsieur Claude Poulin et résolu unanimement, d’adopter le Programme spécifique à la sensibilisation du public pour application sur le territoire de la Municipalité de Saint-Siméon.

c. c. M. Tobie Jean, préventionniste en sécurité incendie, MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 22-05-12** **Adoption du Programme concernant l’inspection et l’évaluation des véhicules d’incendie** **POUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**

CONSIDÉRANT que la MRC de Charlevoix-Est a révisé son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, lequel a été attesté conforme par la ministre de la Sécurité publique le 16 mars 2020 et est entré en vigueur le 16 juin 2020, pour une période de 5 ans ;

CONSIDÉRANT quele schéma contient un plan de mise en œuvre constitué d’une trentaine d’actions à portée régionale et/ou municipale, dont l’adoption d’un programme spécifique à l’inspection et l’évaluation des véhicules incendie;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité doit adopter un tel programme, en se basant sur un modèle type que la MRC peut proposer à l’ensemble des municipalités ou, à défaut, rédigera son propre programme, en conformité aux objectifs et actions du présent schéma ;

CONSIDÉRANTle programme élaboré par le préventionniste de la MRC et proposé à la municipalité de Saint-Siméon ;

EN

CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dany Tremblay et résolu unanimement, d’adopter le Programme spécifique à l’inspection et l’évaluation des véhicules incendie pour application sur le territoire de la Municipalité de Saint-Siméon.

 c. c. M. Tobie Jean, préventionniste en sécurité incendie, MRC de Charlevoix-Est

**Rés # 22-05-13** **EMBAUCHE D’UN DIRECTEUR ADJOINT AUX TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE la Municipalité a accordé un mandat à la FQM, département des ressources humaines, pour le processus d’embauche d’un directeur adjoint aux travaux publics, soit la sélection, les entrevues et ses recommandations ;

EN

CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’embauche de monsieur Stéphane Dufour au poste de « directeur adjoint aux travaux publics », tel que recommandé par le département des ressources humaines de la FQM.

Les conditions d’emploi sont celles énoncées dans le document "*Politique sur les conditions d’emploi du personnel* *pour 2022-2026*".

**Rés # 22-05-14 EMBAUCHE D’UN OUVRIER DE VOIRIE SAISONNIER**

Suite à un appel de candidatures, sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’embauche de monsieur Jean-François Belley au poste « d’ouvrier de voirie saisonnier », et ce tel que recommandé par le comité des ressources humaines.

Les conditions d’emploi sont celles énoncées dans le document "*Politique sur les conditions d’emploi du personnel* *pour 2022-2026*".

**Rés # 22-05-15 SOUMISSIONS REÇUES POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES POUR L’ANNÉE 2022**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a procédé à des demandes de prix pour la fourniture de matériaux granulaires pour l’année 2022 auprès des entreprises suivantes :

- Fernand Harvey & fils inc.

- Excavation Pascal Lavoie

- Jocelyn Harvey Entrepreneur inc.

- Aurel Harvey

- Morneau & Tremblay inc. ;

- Béton Dallaire Entrepreneur inc. ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’embauche de l’entreprise ayant soumis le prix le plus bas pour chacun des matériaux granulaires lorsque nous en aurons besoin.

Cette résolution ne s’applique pas lors de procédures d’appel d’offres.

PRIX REÇUS

MATÉRIAUX GRANULAIRES pour 2022

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **MATÉRIEL** | **Morneau****Tremblay** | **Béton****Dallaire** | **Aurel****Harvey**  | **Pascal****Lavoie** | **Fernand****Harvey**  | **Jocelyn****Harvey**  |
| Pierre nette brune ¾ pouce | 19,50$/t.m. | n/a | 15,00$/t.m. | 17,00$/t.m. | **14,25$/t.m.** | 29,00$/t.m. |
| Pierre nette brune 4 à 6 pouces | 24,75$/t.m. | n/a | 14,00$/t.m. | 19,25$/t.m. | **11,75$/t.m**. | 30,00$/t.m. |
| Pierre brute 6 à 8 pouces | 24,75$/t.m. | n/a | 14,00$/t.m. | 19,25$/t.m. | **11,75$/t.m.** | 30,00$/t.m. |
| Sable à compaction | 5,50$/t.m. | n/a | 6,75$/t.m. | 6,00$/t.m. | **5,00$/t.m.** | 20,00$/t.m. |
| Poussière de pierre bleue | 19,25$/t.m. | n/a | 25,00$/t.m. | **18,75$/t.m.** | 22,00$/t.m. | 20,00$/t.m. |
| Gravier 0 3/4 | 14,00$/t.m. | n/a | 12,45$/t.m. | 13,25$/t.m. | **10,50$/t.m**. | 24,00$/t.m. |
| Terre noire tamisée | 29,50$/t.m. | n/a | 45,00$/m.c. | 28,50$/m.c. | **22,75$/m.c.** | 55,00$/m.c. |
| Emprunt classe B | **4,75$/t.m.** | n/a | 7,95$/t.m. | 5,25$/t.m. | 7,50$/t.m. | 20,00$/t.m. |

**NOTE PAVL - 2021**

Monsieur le maire donne des informations relativement au déroulement des travaux à venir sur la rue de la Chapelle et le remplacement de deux (2) ponceaux sur le chemin de Port-au-Persil, travaux effectués dans le cadre du Programme PAVL - 2021, dossier S58 - N° SFP 154217559.

**Rés # 22-05-16 PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE LA TECQ 2019-2023**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;

POUR CES

MOTIFS sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des

 conseillers que :

• la municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;

• la municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

• la municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;

• la municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations qui lui est imposé pour l’ensemble des cinq années du programme;

• la municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

• la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissible.

c.c. M. Serge Landry, ARPO, Groupe-conseils.

**Rés # 22-05-17 CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser madame Johanne Dallaire, agente de développement, à assister au congrès annuel de la Fédération des Villages-relais du Québec qui se tiendra à Dégelis du 25 au 27 mai 2022.

**Rés # 22-05-18 AMÉNAGEMENT DE STATIONNEMENTS DANS LE PARC MUNICIPAL DE BAIE-DES-ROCHERS**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’embauche de l’entreprise « Les Aménagements nordiques » pour procéder à l’aménagement d’espaces de stationnements supplémentaire dans le Parc municipal de Baie-des-Rochers. Le tout selon l’offre # 1327, déposée le 28 avril dernier estimé à 75 000 $ (plus taxes).

Madame Johanne Dallaire, agente de développement est autorisée à signer tout documents afférents à la présente.

**Rés # 22-05-19 SAINT-SIM EN CHANSON**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de ratifier une demande d’aide financière auprès de Tourisme Charlevoix, dans le cadre de l’entente de développement touristique et événementiel de Charlevoix relativement à l’activité « *Saint-Sim en Chanson* ».

**Rés # 22-05-20 CAMPING – EMBAUCHE D’UN PRÉPOSÉ À L’ENTRETIEN À TEMPS PARTIEL**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’embauche de monsieur Luc Harvey comme préposé à l’entretien à temps partiel au camping municipal, pour un maximum de seize (16) heures par semaine.

**Rés # 22-05-21 EMBAUCHE DES EMPLOYÉS DU CAMP DE JOUR**

Suite aux entrevues réalisées par la coordonnatrice en loisirs, accompagnée d’un élu, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter la recommandation d’embaucher les monitrices suivantes pour le Camp de Jour 2022, soit : Myriam Foster, Laurie Tremblay et Lysann Tremblay.

**Rés # 22-05-22 CONTRAT DE PLANTATION DES FLEURS**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder à nouveau un contrat à madame Nada Tremblay, de Saint-Siméon, pour procéder à la plantation des fleurs pour 2022. Le montant du contrat, incluant les fleurs annuelles et la main d’œuvre est de 4 025 $. Ce contrat exclu le camping municipal.

**Rés # 22-05-23 EMBAUCHE DE « GUEPE » EN 2022**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l’unanimité des conseillers de conclure une entente avec le « Comité GUEPE » pour l’été 2022, tel que décrite dans l’offre # 2745, soit vingt (20) animations au quai brise-lame, pour la somme de 6 716,20 $ (taxes incluses).

**Rés # 22-05-24 DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LES ACTIVITÉS «GUEPE »**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers de demander à la MRC de Charlevoix-Est une aide financière de 2 000 $, dans le cadre des « Projets structurants » en vue de nous aider à défrayer le coût des activités du « Comité GUEPE », qui se tiendront au quai de Saint-Siméon.

**Rés # 22-05-25 PROGRAMME D’AIDE À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE PUBLIC**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à une demande d’aide financière dans le cadre du « Programme d’aide à la mise en valeur du territoire public – Volet 2 » pour le soutien à la réalisation d’aménagements publics et communautaires dans le parc municipal de Baie-des-Rochers.

Madame Johanne Dallaire, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 22-05-26** **DONS & COTISATIONS**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu unanimement d’accorder les dons et cotisations ci-après :

* CECC, projet étudiants en éducation spécialisée 100 $
* Association québécoise d’urbanisme, cotisation annuelle 169,01 $

**CORRESPONDANCE :**

* **OSENTREPRENDRE CAPITALE-NATIONALE**

Invitation au Gala régional virtuel du 3 mai 2022.

* **MRC DE CHARLEVOIX-EST**

Invitation à une journée stratégique et collaborative le 7 mai 2022.

* **COMITÉ CONSULTATIF DES CITOYENS**

- Recommandations pour l’amélioration de la piste de ski de fond.

- Compte rendu de la réunion du 5 avril 2022.

- Plan d’action d’amélioration du parc municipal de Baie-des-Rochers.

* **OFFRES DE SERVICES :**

- M. Mathieu Lemelin (divers travaux).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h 07 et prend fin à 20 h 15.

**Rés # 22-05-27 FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 15.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Sylvain Tremblay Sylvie Foster

Maire Directrice générale